



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Société PPG France Manufacturing - Saultain

Lieu : Sous-préfecture de Valenciennes

Date : Le 20 octobre 2022

Collège "Administrations de l'Etat"

Madame LEMAIRE, Sous-préfecture de Valenciennes
Madame LANGRAND, Sous-préfecture de Valenciennes
Madame KUSTOZ, Sous-préfecture de Valenciennes
Monsieur MESSIER, DREAL Hauts-de-France
Madame LAINE, DDTM 59

Collège "Exploitant"

Monsieur BOUDEN, Directeur du site PPG Saultain
Madame BRUSS, Responsable HSE

Collège "Collectivités"

Madame COURBEZ, Mairie de Saultain
Monsieur BREMENT, Mairie de Curgies

Collège "Riverains"

Monsieur CLERFAYT, Président de la CSS

Personnes qualifiées

Commandant DUBUSSE, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI

I.1 **ORDRE DU JOUR**

I. Introduction du Président de la CSS.....	3
II. Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques).....	3
III. Questions et échanges	5

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Introduction du Président de la CSS

Madame Lemaire, représentant Monsieur le Sous-préfet introduit la séance et donne la parole au Président de la commission Monsieur Clerfayt.

Monsieur Clerfayt donne la parole à l'industriel pour la présentation de son bilan annuel.

Bilan d'activités et environnemental de l'établissement PPG pour l'année 2021 (risques technologiques et risques chroniques)

Un diaporama est projeté.

Monsieur BOUDEN rappelle que le site PPG de Saultain, qui s'étend sur 27 ha clôturés et emploie 230 personnes pour la fabrication de résine et de peinture par électrophorèse, est organisé en deux unités de production, un centre logistique, un laboratoire de développement ainsi qu'un atelier de mise à la teinte destiné aux clients régionaux. Il dispose de son propre service HSE sur site.

Monsieur BOUDEN précise que, parmi les activités du site, la production de résine est la plus à risque, car son processus de fabrication comprend des réactions chimiques à haute température, raison pour laquelle le bâtiment qui abrite cette activité, avec ses réacteurs et ses dilueuses, est classé ATEX.

Monsieur BOUDEN décrit les procédés de fabrication des différents produits fabriqués à Saultain.

Madame BRUSS présente ensuite les investissements HSE 2021 qui s'élèvent à 2,3 millions d'euros et comprennent :

- la dernière phase de ventilation de l'atelier A4 ;
- le remplacement de la sous-station électrique ;
- la mise en conformité du site concernant la protection contre la foudre ;
- la mise en conformité ATEX ;
- la migration de l'un des réacteurs résine.

Puis Madame BRUSS expose l'exercice POI du 10 novembre 2021, réalisé en interne durant les heures ouvrées : l'exercice a mobilisé les équipiers de seconde intervention (ESI), mais le SDIS était présent à titre d'observateur.

Durant cette simulation d'incendie au sein de l'aire de dépotage, la rapidité de l'inventaire des stocks, l'efficacité des ESI et du CEI ainsi que la communication avec le directeur des opérations internes (DOI) ont été jugées satisfaisantes.

En revanche, l'exercice a mis en exergue les opportunités d'amélioration suivantes :

- la prise en considération des fiches réflexes ;
- le plan de coupure de l'énergie ;
- la prise en considération de l'orientation du vent.

Un exercice PPI a également été réalisé le 16 décembre 2021 avec cette fois le concours du SDIS, où la clarté des informations transmises par le DOI et la pertinence des explications de la situation fournies au SDIS, ainsi que l'accueil, ont constitué des points positifs. Quant aux opportunités d'amélioration, elles sont les suivantes :

- l'anticipation de la gestion de la presse ;
- la gestion de l'après-crise ;
- la communication entre le DOI sur site et les représentants de PPG postés à la sous-préfecture et à la préfecture.

Madame BRUSS ajoute qu'un exercice POI inopiné s'est aussi déroulé le 10 juin 2021 à la demande de la DREAL, au titre de l'opération coup de poing « situations d'urgences ». La DREAL a relevé les points positifs suivants :

- la coopération de PPG qui a accepté de mener une simulation complète de l'exercice POI ;
- l'inventaire des stocks sorti rapidement ;
- la capacité à mettre en œuvre le POI.

Suite à cet exercice, la DREAL a toutefois demandé à :

- intégrer les mentions de danger CLP à l'inventaire des stocks pour mieux évaluer les risques ;
- corriger l'indice de révision dans la procédure des situations d'urgence ;
- revoir l'ergonomie de la salle de commandement.

Concernant l'accidentologie, Madame BRUSS recense quatre accidents avec arrêt en 2021, dont deux projections de produit chimique. Elle souligne qu'aucun incident lié à la sécurité des process, d'incendie ou d'explosion n'a été enregistré. Au titre des incidents, elle mentionne également 14 déversements accidentels.

Madame BRUSS annonce ensuite un taux de formation à 75 % d'avancement du planning initial, ce qui représente 50 modules réalisés sur 61, en rappelant que les formations étaient encore impactées par le COVID en 2021.

Madame BRUSS poursuit avec la présentation du bilan environnemental en annonçant que 681 000 euros de déchets ont été évacués en 2021, un coût comparable à celui de 2020. Elle précise par ailleurs que 7,6 millions de tonnes sont générées pour 100 millions de tonnes de produits fabriqués avant d'indiquer que 45 906 m³ d'eau traitée ont été rejetés par le site en 2021 et qu'aucun dépassement des seuils définis par l'arrêté préfectoral n'a été décelé.

Les consommations d'eau de forage et d'eau de ville se trouvent également en deçà des limites réglementaires et, concernant les mesures de rejets atmosphériques, l'ensemble des prélèvements ont été réalisés hormis pour le dépoussiéreur F1-12 parce qu'il fonctionne peu et n'était pas fonctionnel lors de la campagne de mesures, ainsi que pour le dépoussiéreur A4-6 qui était en cours d'installation au moment des prélèvements.

L'intégralité des prélèvements de rejets chaudière ont aussi été réalisés : une non-conformité concernant une vitesse d'éjection a été détectée, ce à quoi un plan d'action a répondu.

Monsieur MESSIER, pour la DREAL, précise au sujet de cette non-conformité qu'un arrêté préfectoral complémentaire a été proposé au préfet pour imposer à l'entreprise de dresser sous trois mois un état des lieux des rejets atmosphériques et des travaux de mise en conformité à réaliser, puis d'effectuer ces travaux de mise en conformité dans un délai de douze mois : cet arrêté est en cours de signature dans les services de la préfecture.

Madame BRUSS achève le bilan environnemental en indiquant qu'aucun dépassement de légionelles n'a été détecté dans les circuits de refroidissement des deux tours réfrigérantes.

À propos de la sécurité des procédés, Madame BRUSS explique qu'un management du changement a été instauré pour suivre la totalité des changements de process, de produits, d'équipements ou de procédures : 82 changements ont ainsi été rédigés en 2021.

Ensuite, 232 recommandations ont été émises au cours des 4 analyses de risques réalisées en 2021 : aucune ne concerne un risque classé 4 (le niveau de risque le plus élevé), mais une centaine concerne un risque classé 3.

Madame BRUSS annonce également l'abrogation de la mise en demeure reçue en 2020 relative à la défense incendie du bâtiment de stockage L1.

Enfin, elle expose que l'évolution de la réglementation a amené la société à déposer deux demandes de bénéfice des droits acquis : la première au titre de la rubrique 4110 suite à l'inventaire Seveso durant lequel ont été trouvées des substances toxiques dans une quantité dépassant le seuil Seveso bas, et la seconde relative à la rubrique 1510 en raison de l'évolution réglementaire post-Lubrizol qui soumet maintenant l'entreprise à l'enregistrement.

Monsieur MESSIER précise que ces demandes ne sont pas imposées par des changements dans l'entreprise mais par les évolutions réglementaires.

Monsieur CLERFAYT souhaite obtenir le support de la présentation.

Madame LEMAIRE accepte.

Questions et échanges

Le commandant DUBUSSE souligne le professionnalisme des collaborateurs de PPG lors des exercices. Il apprécie également que les scénarios de ces derniers s'affinent avec le temps et deviennent plus réalistes.

Madame LEMAIRE demande si un référent de la police nationale a été désigné pour collaborer avec l'entreprise, notamment pour le suivi des visites de sûreté.

Madame BRUSS répond par l'affirmative, en ajoutant que le référent a déjà réalisé une visite du site.

Monsieur Clerfayt remercie l'assemblée et lève la séance à 10 heures 25.

Le Président de la CSS



Olivier Clerfayt